

Transformation numérique des collectivités territoriales Programme de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes de la Communauté d'Agglomération sont prêtes à recevoir les demandes de permis de construire, de déclaration préalable et les certificats d'urbanisme en ligne, par l'intermédiaire d'un portail dédié. Les pétitionnaires saisissent l'administration de manière dématérialisée selon différentes modalités et dans le respect du cadre juridique général.

Dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires », du Plan France Relance, le ministère de la Transformation et de la fonction publique, ainsi que le ministère du Logement ont décidé l'ouverture d'un guichet et d'une enveloppe spécifiques qui viennent compléter les fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales ».

Cette enveloppe a pour ambition de soutenir et d'accélérer le déploiement au sein des collectivités territoriales ou des centres instructeurs, de solutions permettant de répondre aux exigences de la loi ELAN, c'est-à-dire la réception et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le 22 novembre 2021, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a déposé une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet, relatif à la transformation numérique des collectivités territoriales. La collectivité est centre instructeur mutualisé des 14 communes de son territoire pour l'instruction des autorisation du droit des sols depuis 2015. Dans la perspective des obligations relatives à la dématérialisation du dépôt des autorisations et de la dématérialisation de l'instruction (loi ELAN), la Communauté de Communes a souscrit un contrat de licences spécifiques sur 3 ans (GoFolio Cate@ds) permettant un déploiement échelonné des outils et s'est dotée de modules complémentaires progressivement.

Le 25 novembre 2021, la Préfecture de la Vendée a décidé d'attribuer une subvention de 9 600 € au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.



DEPENSES	
Objet	€ TTC
REDEVANCE GOFOLIO ANNEE 2021	10 389,60
FORMATION+ASSISTANCE CART@DS - URBA	780,00
FORMATION AOUT 2021 1 JOUR A 960.00€	1 152,00
FORMATION+ASSISTANCE CART@DS - URBA	780,00
REDEVANCE ANNUELLE LICENCE LOGICIEL URBA	10 389,60
FORMATION+ASSISTANCE CARTADS - URBA	1 440,00
PACK 4 SESSIONS + PARAMETRAGE - URBA	708,00
PACK 4 SESSIONS + PARAMETRAGE - URBA	354,00
FORMATION+ASSISTANCE CART@DS - URBA	1 152,00
2 JOURS DE FORMATION CART@DS	2 304,00
MODULES ALERTES E MAIL	3 057,60
TOTAL	32 506,80 €

RECETTES	
Objet	€ TTC
Subvention NextGenerationEU - France Relance	9 600,00
Autofinancement Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	22 906,80
TOTAL	32 506,80 €

Financé par